



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE GABON

Compte rendu de l'accueil par le groupe interparlementaire France – Afrique centrale d'une délégation sénatoriale gabonaise

12 au 17 octobre 2015

Du 12 au 17 octobre 2015, le groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique centrale du Sénat, présidé par M. Jean-Pierre Cantegrit, a accueilli en France une **délégation du Sénat de la République gabonaise**, conduite par M. Léonard Andjembe, Vice-président du Sénat, Président du groupe d'amitié Gabon-France et composée de M. Adolphe Mabongo, deuxième Questeur du Sénat, de Mme Nanette Longa Makinda, sénatrice, et de M. Pierre Alban Obandji, sénateur, membres du groupe.



La délégation gabonaise accueillie par les membres du groupe d'amitié France-Afrique centrale dont M. Jean-Pierre Cantegrit, M. Robert Del Picchia, M. Jacques Legendre, M. Jeanny Lorgeoux, M. Henri de Raincourt et Mme Catherine Tasca

Cette visite parlementaire s'inscrit dans le cadre des échanges réguliers avec le Sénat du Gabon, où une délégation du groupe d'amitié France-Afrique centrale a été reçue en 2013. La thématique principale retenue par les sénateurs gabonais était **le renforcement de la coopération décentralisée entre la France et le Gabon**.

Outre un programme dense d'auditions et d'entretiens à Paris, la délégation a effectué un déplacement dans le Loir-et-Cher, organisé par M. Jeanny Lorgeoux, sénateur de ce département et président délégué du groupe d'amitié.

I. L'action extérieure des collectivités territoriales : un axe stratégique pour le renforcement de la coopération entre la France et le Gabon

Alors que le Gabon a, jusqu'à présent, peu investi sur le développement de la coopération décentralisée, **la récente loi sur la décentralisation, promulguée en juin 2015**, ouvre la possibilité pour les collectivités territoriales gabonaises (communes et départements) de développer des activités internationales. Elle offre donc désormais un cadre juridique adapté pour dynamiser la coopération au niveau local.

C'est dans ce contexte que les sénateurs gabonais ont souhaité bénéficier de l'expertise des parlementaires français sur la manière d'impulser des projets de coopération au niveau local, notamment avec les collectivités territoriales françaises.

Au cours de son séjour, outre les échanges avec les sénateurs membres du groupe d'amitié France-Afrique centrale et avec la direction en charge des relations internationales du Sénat, la délégation gabonaise a rencontré différents acteurs de la coopération décentralisée parmi

lesquels : **Cités Unies France**, association fédérant les collectivités territoriales impliquées au niveau international et la **délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)** du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

Plusieurs axes de travail ont pu être identifiés au cours de ces entretiens :

- la nécessité de permettre des rencontres plus régulières entre collectivités locales françaises et gabonaises. À cet égard, Cités Unies France a fortement incité la délégation à participer à son Forum annuel qui se tient à Paris au mois de juin ;
- la possibilité d'organiser une mission d'élus locaux français au Gabon, avec le soutien du Sénat ;
- l'implication de la diaspora gabonaise, présentée par les différents acteurs rencontrés, notamment la DAECT comme un levier pour faciliter les contacts et le lancement de projets. L'ambassade du Gabon en France, représentée aux différents entretiens, a été chargée du suivi de ce projet.

Par ailleurs, la question de la formation des élus et des fonctionnaires des collectivités locales gabonaises a été abordée. Sur ce point, la direction en charge des relations internationales du Sénat français a rappelé l'existence et le succès des cycles francophone et anglophone de formation, organisés deux fois par an à Paris par le Sénat, en partenariat avec l'ENA et l'Assemblée nationale.

Enfin, les Sénateurs gabonais ont effectué un déplacement dans le Loir-et-Cher, à Romorantin, où ils ont été accueillis par le sénateur-maire Jeanny Lorgeoux. Cette visite a été l'occasion pour la délégation d'approfondir sa connaissance de l'organisation territoriale française et de se voir présenter plusieurs projets de développement local.

La délégation a ainsi participé à une réunion de travail à la mairie de Romorantin et a visité un grand projet de rénovation urbaine sur la friche de Matra.

II. Le « Gabon vert », une politique exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique

A quelques semaines du lancement de la COP 21, à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, les échanges entre sénateurs français et gabonais ont été l'occasion d'aborder la thématique de la lutte contre le changement climatique.



Lors de leur entretien avec M. Hervé Maurey, Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, rapporteur de la résolution présentée devant l'Union interparlementaire (UIP), le 6 décembre 2015 au Palais du Luxembourg, les sénateurs gabonais ont souligné **l'engagement de leur pays dans la lutte contre le dérèglement climatique.**

Ils ont rappelé que le Gabon, dans le cadre de son plan stratégique « Gabon émergent », avait pris d'importants engagements en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : développement de l'hydroélectricité, essor des parcs nationaux, gestion forestière durable, etc. Le Gabon est d'ailleurs l'un des premiers pays à avoir fourni sa contribution nationale en vue de la COP21. La délégation gabonaise s'est néanmoins fait le porte-parole des pays en voie de développement, s'inquiétant de la compatibilité entre croissance économique et protection de l'environnement et s'interrogeant sur les contreparties qui seraient apportées aux pays en voie de développement.

Rappelant que la COP21 ne constituait pas une fin en soi, mais seulement une étape dans l'engagement international en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, M. Hervé Maurey a fait part de sa conviction que croissance et développement durable n'étaient pas antinomiques, et qu'il était possible d'adopter un modèle de développement limitant les émissions de gaz à effet de serre. En tant que rapporteur de la réunion interparlementaire lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques des 5 et 6 décembre 2015, il a insisté auprès de ses homologues gabonais sur la nécessité que les parlements du monde entier associent leurs efforts en faveur d'un accord ambitieux.

Par ailleurs, à l'occasion de réunions de travail sur le thème de la coopération décentralisée, la lutte contre le réchauffement climatique a été identifiée, par plusieurs des acteurs rencontrés, comme un axe intéressant sur lequel pourraient être développés des projets de coopération entre collectivités locales.

La délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du MAEDI a ainsi affirmé avoir privilégié en 2015, le financement de projets sur des thèmes liés à la promotion du développement durable. Elle a insisté auprès des sénateurs gabonais, sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à mettre en place des projets de coopération entre collectivités territoriales dans ce domaine.

III. Des relations inter-parlementaires à consolider

La nécessité de renforcer une coopération déjà riche entre la France et le Gabon a été réaffirmée lors des entretiens de la délégation gabonaise avec Mme Hélène Le Gal, Conseiller Afrique au cabinet du Président de la République, et M. Jean-Christophe Belliard, Directeur Afrique et Océan Indien du MAEDI.

Sur le plan politique, les responsables français ont rappelé l'attachement de la France aux relations d'amitié avec le Gabon et insisté sur la nécessité de ne pas laisser les récentes affaires judiciaires ternir cette coopération historique.



Salut en séance publique de la délégation, le mardi 13 octobre 2015

Le Sénat gabonais

Créé en 1997, dans le cadre d'un processus plus global de démocratisation, le Sénat gabonais assure la représentation des collectivités locales au sein des institutions nationales.

Il est composé de 102 membres, élus pour 6 ans au suffrage universel indirect par les membres des conseils municipaux et des assemblées départementales. Son dernier renouvellement intégral date de janvier 2015.

Le Sénat participe, avec l'Assemblée nationale, à l'exercice du pouvoir législatif. Il dispose de l'initiative législative et participe à l'élaboration et au vote de la loi, à travers le mécanisme de la navette parlementaire. Sur le modèle français, le Gabon a fait le choix d'un bicamérisme inégalitaire, l'Assemblée nationale pouvant avoir, sur décision du Gouvernement, le « dernier mot »

Après avoir présenté la nouvelle stratégie économique du Gouvernement gabonais, basée sur la diversification des secteurs de production, les sénateurs gabonais ont invité la France à renforcer ses investissements sur le territoire gabonais.

À cet égard, M. Belliard a souhaité sensibiliser la délégation à la nécessité pour le Gabon de régler les problèmes d'impayés qui induisent de grandes difficultés financières pour les PME françaises et freinent considérablement les investissements à l'étranger.

Parallèlement à la visite de la délégation, la Présidente du Sénat gabonais, Mme Lucie Mboussou Aubusson, a été reçue par le Président Gérard Larcher, en présence de M. Jean-Pierre Cantegrit, Président, et de M. Germain Ngoyo Moussavou, Ambassadeur du Gabon en France.

À l'occasion de cette audience, les deux présidents ont pu saluer la richesse des relations interparlementaires entre les Sénats français et gabonais.

A l'issue de cette visite, il a été convenu que des points d'étapes réguliers seront effectués au cours des prochains mois entre les administrations française et gabonaise sur l'avancée du projet de renforcement de la coopération décentralisée entre nos deux pays.

A la demande du Sénat gabonais, le groupe d'amitié France-Afrique centrale a assuré de son soutien pour sensibiliser les élus locaux à ce levier d'avenir pour le renforcement de la coopération sociale et économique entre le Gabon et la France.



Audience par le Président Gérard Larcher de Mme Lucie Millebou Aubusson, Présidente du Sénat gabonais, en présence de M. Jean-Pierre Cantegrit et de M. Germain Ngoyo Moussavou, Ambassadeur du Gabon en France

Composition de la délégation gabonaise



M. Léonard ANDJEMBE
Vice-Président du Sénat
Président du groupe d'amitié



M. Adolphe MABONGO
Deuxième Questeur
du Sénat



M. Pierre Alban OBANDJI
Sénateur
Membre du groupe d'amitié



Mme Nanette Longa MAKINDA
Sénatrice
Membre du groupe d'amitié

Composition de la délégation française



M. Jean-Pierre CANTEGRIT
Président du groupe
Sénateur des Français établis hors de France
(Les Républicains)



M. Jeanny LORGEUX
Président délégué du groupe
Sénateur de Loir-et-Cher
(Socialiste et républicain)



M. Robert Del PICCHIA
Sénateur des Français établis hors de
France (Les Républicains)



M. Jacques LEGENDRE
Sénateur du Nord
(Les Républicains)



M. Henri de RAINCOURT
Sénateur de l'Yonne
(Les Républicains)



Mme Catherine TASCA
Sénatrice des Yvelines
(Socialiste et républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_572.html